ANNEXE - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ESPACES DE LA MAISON DE LA PERFORMANCE 2028

Dans le cadre de l'aide à la conception, il est attendu du titulaire qu'il effectue des propositions concernant l'emplacement des espaces ainsi que leur aménagement. Chaque proposition devra être pensée en cohérence avec les recommandations de l'Agence, en accord avec les caractéristiques techniques des sites concernés et dans le respect strict des recommandations des fédérations en ce qui concerne les sites sportifs particulièrement. Les listes d'équipements indiquées pour certains espaces ne sont pas exhaustives et doivent être complétées par les propositions du titulaire. Par ailleurs, s'agissant des espaces sportifs dédiés, afin de faciliter l'exercice du titulaire, l'Agence fournit des recommandations techniques à titre indicatif. Celles-ci devront être ajustées pour assurer le respect des normes internationales (règlements des fédérations internationales). L'organisation finale sera validée par l'Agence et les fédérations concernées.

Les propositions devront s'appuyer sur des principes de modularité et de réversibilité des espaces en préférant des infrastructures temporaires, facilement démontables et n'imposant pas de travaux lourds pour la remise en état des lieux, ni leur dégradation.

Dans la mesure du possible, **les espaces communs doivent être mutualisés pour permettre une optimisation des surfaces et des équipements partagés** (préparation physique, convivialité, espaces de récupération et de soins, stockage, etc). L'ensemble du mobilier et des équipements demandé dans cette expression de besoin devra s'appuyer autant que possible sur ce qui est existant et à disposition.

L'environnement de la Maison de la performance devra être un élément central dans chaque proposition. **Il sera tourné vers la performance et le sentiment d'appartenance à l'Equipe de France.** Tout espace qui sera utilisé pour accueillir des services de la Maison de la performance devra être totalement transformé pour ne pas laisser percevoir son usage initial.

Les utilisateurs de la Maison de la performance seront identifiés préalablement et bénéficieront d'autorisations d'accès. Les personnes concernées seront identifiables selon un système établi par l'Agence en lien avec France.

L'Agence se réserve le droit, via des interlocuteurs qui seront identifiés avec le titulaire, de permettre l'entrée à des personnes qui n'auront pas été préalablement identifiés.

Les salles qui ne seront pas dédiées à des sports seront réservables par les utilisateurs pour leur être dédiées le temps de leur présence (petits salons, salles de travail). Le dispositif de réservation des salles sera conçu et géré par l'Agence.

Dans les deux zones (fraternités, lycée français), un dispositif de suivi et de valorisation des performances quotidiennes devra être mis en place, type compteur de médailles, pour mettre en avant les performances passées et galvanisées celles à venir. Il appartient au titulaire de proposer un dispositif pertinent et de faire des propositions sur un emplacement au lycée et aux fraternités (1 seule des deux).

Table des matières

Lycée français **3**

1. **Espaces d'accueil** 3
2. **Espace médical et paramédical** 4
3. **Salles de travail (4 à 6)** 5
4. **Espaces sportifs** 5
5. **Espace de convivialité** 14
6. **salle de repos** 14
7. **Espaces de stockage** 14

Fraternités **15**

I. **Zeta Beta Tau - ZBT** 15
 1. **Entrée et contrôle sécurité** 15
 2. **Espace open space** 16
 3. **Espace de restauration/convivialité** 16
 4. **Salles de travail** 17
 5. **Hébergements** 17

II. **Theta Xi** 18
 1. **Entrée et contrôle sécurité** 18
 2. **Espace de convivialité** 18
 3. **Espace de restauration** 19
 4. **Cuisines** 19
 5. **Petits salons (2)** 19
 6. **Salles de travail staffs et sports collectifs (8)** 20
 7. **Salles de soins/massages/récupérations (4)** 20
 8. **Espace extérieur mixte** 20
 9. **Hébergements** 21

• Lycée français

Une attention particulière devra être portée, dans le choix des espaces et leur aménagement, à la protection / adaptation des surfaces des salles choisies du lycée.

Les différents espaces doivent être regroupés au maximum au sein du lycée afin d'assurer une proximité et une accessibilité rapide à l'ensemble des services et éviter de créer des zones isolées. Cela permettra également de banaliser des espaces de stockage pour le mobilier et d'optimiser certaines prestations, notamment le ménage.

Informations pratiques :

- Flux estimé journalier (à date) : 100 à 200 pers ;
- Horaires estimées (à date) : 9h à 22h.

Le flux et les horaires seront affinés au grès des sélections olympiques, des calendriers de compétitions de LA28 et de l'affinage des stratégies fédérales. Les horaires seront susceptibles d'évoluer pendant la période d'exploitation suivant les besoins des usagers.

S'agissant de la période paralympique, le périmètre de fonctionnement reste en instance d'arbitrage. Il devrait être fortement réduit autour de l'entraînement de 2 à 3 disciplines (para-aviron, para-canoë, para tennis de table).

L'accueil et la sécurité seront ajustés en conséquence.

L'ensemble des services sportifs devront être réunis dans le gymnase.

Les espaces relatifs à la période olympique ne seront pas maintenus et devront être démontés et remis en état à la fin des Jeux Olympiques.

1. Espaces d'accueil

a. Espace d'entrée et de contrôle de sécurité

Les espaces d'accueil sont un des maillons importants du dispositif permettant de garantir la sécurité de l'ensemble de la Maison de la performance. Ils permettent le contrôle d'accès, mais également l'orientation et l'information des utilisateurs ayant accès aux services de la Maison de la performance.

Sécurité
Les espaces de contrôle des accès doivent être déployés avant l'accueil du lycée et configurés pour assurer - de manière fluide et rapide - une vérification des accréditations/autorisation d'accès et un contrôle de sécurité.

Accueil

L'accueil et l'orientation seront assurés par du personnel de l'Agence, après le contrôle sécurité.

L'accueil doit être impactant visuellement, l'ambiance devra être particulièrement travaillée pour maximiser le sentiment d'appartenance à l'équipe de France et galvaniser les utilisateurs dès leur arrivée. L'espace doit aussi permettre de suivre les compétitions en cours.

Au-delà de sa fonction d'accueil et d'orientation des publics, cet espace doit être conçu comme un lieu central permettant de répondre rapidement et avec souplesse à l'ensemble des besoins ponctuels des utilisateurs (remise des clés de salle, prêt de chargeurs pour appareils électroniques, etc.).

b. Zone d'attente

La zone d'attente doit être annexe à la zone d'accueil et si possible isolée du reste de la MDLP.

Cet espace doit permettre, de manière exceptionnelle, la rencontre entre les sportifs ou des encadrants qui fréquentent la Maison de la performance et des personnes (proches, élus fédéraux, journalistes…) initialement non autorisées à accéder au site.

Cet espace devra être confortablement aménagé pour permettre l'attente de 3 à 4 personnes, de prendre un café ou de s'hydrater ainsi que de suivre les compétitions sur un écran.

2. Espace médical et paramédical

Cet espace devra être aménagé de manière à favoriser une atmosphère calme, apaisante et propice à la sérénité.

Cet espace devra s'appuyer sur une ou deux salles, et permettre d'installer un total de 6 tables de kiné. En cas de salle unique, l'espace devra être scindé en deux avec une partie dédiée aux femmes et une aux hommes. Dans tous les cas, des paravents devront permettre de créer de l'intimité au besoin.

Ces salles seront équipées de matériels de récupération qui nécessiteront des branchements électriques.

Recommandation type de matériel :

- 6 tables de massage ;
- Rouleaux de papiers pour les tables de massage ;
- Papier essuie tout ;
- Ecran par salle avec retransmission des compétitions ;
- Fauteuils d'attente ;
- Machine à glaçon.

Cet espace pourrait se situer dans des salles de classe, idéalement à proximité de l'espace de convivialité.
En plus, chaque espace sportif spécifique devra disposer d'un espace de soin avec une à deux tables de kiné et les équipements.

3. Salles de travail (4 à 6)

Elles permettent à l'encadrement de disposer d'un espace de travail collectif, convivial et fonctionnel pour échanger entre entraîneurs ou avec les sportifs (débriefing, analyse vidéo, organisation quotidienne, etc). Ces salles seront réservables par les utilisateurs et leur seront dédiées le temps de leur utilisation.

Ces salles doivent permettre d'accueillir a minima 25 personnes.

Chaque salle doit disposer d'un écran ou d'un dispositif de projection avec des solutions de connectivité ainsi qu'un tableau blanc ou un paperboard.

4. Espaces sportifs

Choix d'emplacement et principes d'aménagement des espaces sportifs :

- Le prestataire proposera l'aménagement et l'équipement des espaces sportifs, dans le respect des normes internationales en vigueur et sur la base de la liste de matériel fournie en annexe. L'Agence arbitrera ces propositions au regard des exigences de la haute performance et des habitudes des sportifs de haut niveau. En fonction des équipements officiels qui seront retenus pour les compétitions des JOP LA28, des recommandations seront apportées ultérieurement ;
- La priorité devra être donnée à la sécurité des athlètes notamment par des revêtements de sol adaptés, des espaces de dégagement, de la signalétique ;
- Tous les espaces devront permettre de suivre les sessions de compétitions en cours et d'avoir accès à des rafraîchissements (eau, boissons) ;
- Tous les espaces devront comporter une zone dédiée et équipée pour les soins ;
- L'organisation des sites sportifs sera validée par l'Agence et les fédérations concernées, avec le support du titulaire.

Sur la base des premiers repérages effectués sur les lieux, l'Agence a identifié des zones qui semblent particulièrement propices pour déployer les espaces sportifs :

- Le gymnase ;
- Le CDI (*Library*) ;
- La salle de danse (*Music / Dance classroom*) ;
- Le parking : avec des aménagements à prévoir garantissant le bon niveau de ventilation et d'éclairage, le renouvellement de l'air, se prémunissant contre la poussière. Si cette option était retenue, le parking ne pourrait plus être utilisé pour du stationnement ;
- Les espaces extérieurs.

Pour autant, il est attendu du titulaire qu'il formule toutes les préconisations d'emplacement pertinentes au regard des caractéristiques techniques de chaque espace, des plans et de ses propres repérages.

Surface globale estimée de l'ensemble des espaces sportifs.

Espace fonctionnel	Surface nette (m^2)	Surface avec dégagements (m^2)
3 à 4 pistes d'escrime appareillées	120	220
Terrain basket-ball 5x5	420 (28 × 15)	650
Terrain basket-ball 3x3	165 (15x11)	220
Espace combat	250	350
2 espaces tennis de table	100	150
Un espace modulaire extérieur – streching	~20-30	~20-30
Un espace de préparation physique intérieur	~200-250	~200-250
TOTAL ESTIMÉ	~1 275-1335	~1 790-1 850

NB : Les surfaces avec dégagements incluent la zone tampon réglementaire, les allées de circulation (min. 2 m) et la zone bord de piste. Ne comprend pas les vestiaires, salle médicale ni zones de stockage.

a. Escrime — 3 ou 4 pistes en rouleau avec appareillage

Spécifications des pistes

/ Dimensions réglementaires (FIE)

Paramètre	Mesure	Tolérance
Longueur de piste	14 m	± 0 m
Largeur de piste	1,5 m – 2 m	min. 1,5 m

Zone de dégagement latérale (chaque côté)	min. 1 m	rec. 1,5 m
Zone de dégagement derrière chaque ligne de fond	min. 1,5 à 2 m	rec. 3 m
Hauteur libre sous plafond	min. 3 m	rec. 4 m
Distance entre 2 pistes (axe à axe)	min. 2,5 m	rec. 3 m
Luminosité (éclairage artificiel)	min. 600 lux	rec. 1000 lux

/ Revêtement de sol — piste en rouleau

- La piste en rouleau constitue le cœur de l'installation escrime. Elle garantit la conductivité électrique nécessaire au système de détection des touches ;
- Matière : PVC souple conducteur homologué FIE, généralement renforcé nylon (tissu enduit) ;
- Epaisseur recommandée : 4 à 6 mm pour absorption des chutes et stabilité en déplacement ;
- Marquage intégré : ligne centrale, lignes de mise en garde (2 m de chaque côté du centre), lignes de fond ;
- Fixation : bandes adhésives double-face de bordure sur le pourtour ; aucun clou ni vis. Ruban adhésif de sol spécifique escrime (kraft armé) pour balisage complémentaire ;
- Raccordement électrique : languettes de connexion au système d'appareillage intégrées dans la piste.

/ Sous-couche

- Surface support : sol plane et dure (béton, parquet existant, dalle) — planéité < 3 mm sous règle de 2 m ;
- Sous-couche : tapis ou caoutchouc 6 mm si sol dur — améliore l'amorti et évite le glissement des pistes.

Equipement escrime

Chaque piste doit être équipée d'un appareillage complet homologué FIE. Prévoir un allumage facile de l'ensemble de l'installation.

Composant	Spécifications	Qté/piste
Boîtier de signalisation (scoring box)	Système lumineux et sonore bilatéral, homologué FIE, affichage des touches valid./invalid.	1
Enrouleur de bobine	Double enrouleur automatique, câbles blindés 2 × 10 m min., fixation sur pied ou mât	2 (1 par tireur)

Câble de corps (body cord)	Connecteurs 2 ou 3 broches selon arme, longueur ~1,5 m, gaine tressée	4 (2 par arme en stock)
Mât de suspension des enrouleurs	Acier galvanisé ou aluminium, hauteur 2,20 – 2,80 m, base lestée (pas de perçage)	2 (aux extrémités)
Câble de piste (ground cord)	Connexion boîtier ↔ piste conductrice, longueur adaptée, cosses sertis	1
Boîtier de signalisation (scoring box)	Système lumineux et sonore bilatéral, homologué FIE, affichage des touches valid./invalid.	1 prise dédiée
Banc avec patère	Pour 16 athlètes	
Tringle avec cintres	Pour 16 athlètes	
Bureau équipé	Chaise, alimentation, chargeur tel	2
Vélos	Wattbike ou équivalent	3
Table de kiné	Gonflable type Nubis Fyzea ou équivalent	1

Nécessité d'identifier une zone pour l'armurier pouvant contenir un établi d'1 m avec un étau et une « cantine militaire ». L'espace doit être bien aéré, possible à l'extérieur, et à proximité d'un espace permettant de stocker facilement le matériel.

b. Basket-ball — terrain 5×5

Équipements basketball

Le terrain de basketball ne pourra être installé que dans le gymnase. Les panneaux suspendus existants ne sont pas adaptés pour des raisons de sécurité et ne pourront pas être utilisés. L'installation temporaire de paniers lestés et ancrées au mur sont nécessaires.

Équipement	Spécifications	Quantité
Pied de panier	Pied unique ou double sur platine lestée 3,05 m, stabilisateurs au sol et ancrée au mur	2
Protection poteaux	Mousse EVA min. 10 cm, du sol à 2,20 m de hauteur	2 jeux

Panier réglementaire FIBA	Anneau acier chromé ø 45 cm, filet 12 boucles, fixation sur panneau	2
Panneau	Verre trempé 10 mm (pref.) ou résine transparente, 1,80 × 1,05 m, cadre de protection mousse	2
Ballons de compétition	Taille 7 (hommes) ou 6 (femmes), homologués FIBA, cuir composite	20
Chariot de rangement ballons	Métal ou polypropylène, capacité ≥ 20 ballons, roulettes	2
Bureau équipé	Chaise, alimentation, chargeur tel	2
Vélos	Type Wattbike ou équivalent	4
Table de kiné	Adaptées pour de grande taille	2

c. Salle sports de combat (Judo et Taekwondo) — Salle de combat

Dimensions et configuration

Il est attendu une surface de combat de 200 à 250 m^2 :

- En fonction de la configuration de la salle prévoir en son centre une zone de combat de 8 x 8 ou 10 × 10 m, matérialisée par des tatamis de couleurs différentes ;
- Zone de sécurité extérieure : une zone de 1 m doit être prévue pour la sécurité et la circulation, les murs et angles doivent être protégés si trop proches du tatami ;
- Hauteur libre : minimum 3 m.

Tatami — spécifications techniques

/ Caractéristiques des dalles

- Matériau : mousse polyéthylène (PE) haute densité recouvert EVA, ou mousse polyuréthane — densité 100–140 kg/m^3 ;
- Dimensions standards : dalles 1 × 2 m, épaisseur 40 mm (minimum réglementaire IJF) ;
- Revêtement de surface : vinyle grain de riz 1,0–1,5 mm, coefficient de friction 0,40–0,55 (IJF : 0,50 ± 0,05) ;
- Résistance aux déformations : déformation maximale sous charge de 100 kg : 15 mm ;
- Marquage de zone : dalles de couleur rouge distincte pour la « danger zone » (1 rang périphérique) ;
- Assemblage : système puzzle, grip latéral ou fixation par bandes velcro selon fabricant.

/ Sous-couche

- Surface support : sol plat et dur (béton, parquet existant, dalle) — planéité < 3 mm sous règle de 2 m ;
- Sous-couche recommandée : tapis ou caoutchouc 6 mm si sol dur — améliore l'amorti et évite le glissement des dalles.

Équipements de la salle de combat

Équipement	Spécifications	Quantité
Tatami complet	Couleurs distinctes zone combat / danger zone	200–250 m^2
Equipements taekwondo	Plastron et casque de compétitions (type KPNP ou Daedo ou équivalent)	4
Système électronique taek-wondo	Receiver et chargeur système	1
Tringles avec cintres	Pour 20	1
Gros coussin	Type Fatboy ou équivalent	6
Assault bike	Assault bike ou équivalent	2
Vélo	Type Wattbike ou équivalent	2
Bureau équipé	Chaise, alimentation, chargeur tel	2
Table de kiné	Gonflable type Nubis Fyzea ou équi-valent	1
Bascule de pesée		1

Le judo se déroule la première semaine. Les tatamis seront conservés pour le taekwondo en deuxième semaine.

d. Tennis de table — 2 espaces

Dimensions par espace de jeu (ITTF)

Paramètre	Mesure	Tolérance
Longueur de l'aire de jeu par table	min. 7 m	rec. 8–9 m
Largeur de l'aire de jeu par table	min. 4 m	rec. 5 m

Hauteur libre	min. 3 m	rec. 5 m
Luminosité (éclairage artificiel)	min. 600 lux à 1 m de la table	rec. 1000 lux

Sol et éclairage

- Revêtement de sol recommandé : vinyle sport anti-dérapant 3–4 mm type Taraflex ou équivalent avec sous-couche mousse, couleur non réfléchissante.
- Éclairage : panneaux LED sans stroboscopie ni éblouissement, uniformité ≥ 0,7 sur la surface de jeu.

Équipements tennis de table

Équipement	Spécifications	Quantité
Table de compétition	Homologuée ITTF, 274 × 152,5 cm, épaisseur plateau ≥ 22 mm, rebond certifié 23 cm ± 1 cm	2
Filet et montant	Homologués ITTF, hauteur 15,25 cm, longueur 183 cm, tension réglable	2 jeux
Balles de compétition	Certifiées ITTF 3 étoiles, plastique ABS 40+ mm, lot de 72 min.	120 balles
Panier de ramassage des balles	Grillage métal ou plastique, dim. 40 × 40 cm, capacité 80+ balles	4
Bancs avec patère	Espace dédié par table	2
Bureau équipé	Chaise, alimentation, chargeur tel	1
Table de kiné		1

e. Basketball 3x3 (extérieur)

Espace optionnel en fonction des possibilités, les propositions seront étudiées avec la fédération.

Dimensions par espace de jeu (FIBA 3x3)

Paramètre	Mesure	Tolérance / note
Aire de jeu	15 m x 11m	Officiel FIBA 3x3

Dégagement (« run-off ») autour du terrain	min. 1 m	

Équipements basketball 3x3

Équipement	Spécifications	Quantité
Structure de panier (backstop unit)	Conforme FIBA 3x3, panneau + cerceau à 3,05 m, poteau excentré avec padding intégrant le shot-clock décompte 12 s	1
1 terrain 3x3 : dalles modulaires polypropylène (PP) à emboîtement, du type utilisé en compétitions officielles	Système de dalles modulaires PP homologué FIBA (norme FIBA / EN 14904) Level 1 ou 2, avec marquage intégré type FIBA 3x3 (World Tour, Challengers), Epaisseur 12–16 mm	1
Ballon officiel 3x3	Taille 6 (circonférence), poids taille 7, pression de gonflage 7,5–8 psi	8
Bancs avec patère	Espace dédié par équipe	2

Pose : installation habituelle en pose libre directement sur support rigide plan (béton, asphalte ou dalle existante), sans colle ni sous-couche — support propre, sec et de niveau ; dalles simplement emboîtées entre elles, démontables et transportables.

L'environnement devra être sécurisé si nécessaire (protection murs ou obstacles si trop proche).

f. Espace sportif extérieur mixte

Un espace extérieur ombragé dédié à l'échauffement, à la récupération et aux étirements d'au moins 20m^2.

Cet espace devra disposer, entre autres, de petit matériel type élastique, rouleau de massage, waffle, ainsi que de 2 vélos.

Cet espace sera recouvert de gazon synthétique.

La terrasse du 1er étage semble adaptée.

g. Espace de préparation physique

Un espace intérieur dédié à la préparation physique qui accueillera, entre autres, des équipes de sports collectifs (Handball, Basket).

Matériel

Cet espace devra inclure le matériel indiqué en annexe : matériel de musculation, plateau d'haltérophilie, rack à squat, machines, appareils cardio (vélos et rameurs). Cette liste sera amenée à évoluer suivant le travail d'affinage qui sera réalisé avec les fédérations.

Recommandations

- Superficie : 200 à 250 m^2 ;
- Surface support : dalle béton pouvant supporter des charges lourdes et des chocs ;
- Sous-couche : tapis ou caoutchouc 6 mm ;
- Hauteur : 3 m mini.

Cet espace doit permettre une circulation fluide et sécurisée entre les appareils.

Le parking semble être une option pertinente pour cet espace.

h. Espace de récupération

2 espaces de récupération séparés par genre. Ils devront être équipés chacun de 2 bains froids pour 4 personnes et devront avoir des douches à proximité.

Caractéristiques

Les bains froids doivent être auto-réfrigérés de type Cryopack Elite ou équivalent avec les caractéristiques suivantes :

- T° minimale : 5°C ;
- Refroidissement rapide ;
- Capacité d'utilisation minimale : 24 personnes / heure ;
- Capacité : 500 L.

Equipements minimaux

- Serviettes ;
- Sièges de récupération type gonflable NUBIS ou équivalent ;
- Bancs avec patères/vestiaires ;
- Distributeur ou d'un accès à l'eau.

Cet espace pourrait se situer dans les vestiaires à proximité du gymnase.

Les bains sont électriques, l'installation devra respecter les normes de sécurité.

5. Espace de convivialité

Cet espace sera déployé à destination des sportifs, de l'encadrement des fédérations, des collaborateurs de l'Agence et des éventuels partenaires de l'Agence.

Equipements minimaux

- Tables, chaises, canapés, fauteuils répartis en différentes zones afin de permettre aux utilisateurs de se retrouver pour échanger, suivre les compétitions et/ou prendre un repas venant de l'extérieur ;
- 1 grand écran principal et 2 ou 3 écrans répartis dans l'espace afin de pouvoir suivre plusieurs sessions de compétition en simultané ;
- Un comptoir bar avec réfrigérateur, machine à glaçons, cafetière et bouilloire qui accueillera une offre de boissons et de petite restauration en accès libre.

Cet espace pourrait être scindé en un espace intérieur (la cantine) qui déborderait sur l'extérieur (la terrasse). La terrasse devra permettre d'être à l'ombre.

6. Salle de repos

Cette salle doit permettre de se reposer et être équipée de 8 cocons de sieste/récupération, si possible insonorisés. La salle sera minimaliste mais chaleureuse et située dans un endroit au calme.

7. Espaces de stockage

Le titulaire doit prévoir des espaces de stockage au sein du lycée, notamment pour :

- Du matériel scolaire pendant la durée d'exploitation de la Maison de la performance ;
- Du matériel sportif.

Fraternités

Informations pratiques

/ Zeta Beta Tau (ZBT) :

- Flux estimé journalier (à date) – OLY : 50 à 100 pers / PARA : 30 à 50 pers ;
- Horaires estimées (à date) – OLY : 24h/24 pour les résidents, ouverture de 8h à 20h pour les extérieurs / PARA : 24h/24h pour les résidents, ouverture de 8h à 22h pour les extérieurs.

/ Theta Xi :

- Flux estimé journalier (à date) : 100 à 200 pers ;
- Horaires estimées (à date) : 24h/24 pour les résidents, ouverture de 8h à 00h pour les extérieurs.
- *Cette fraternité ne sera pas mobilisée pendant les Jeux Paralympiques.*

Le flux et les horaires seront affinés au grès des sélections olympiques, des calendriers de compétitions de LA28 et de l'affinage des stratégies fédérales. Les horaires seront susceptibles d'évoluer pendant la période d'exploitation suivant les besoins des usagers.

I. Zeta Beta Tau - ZBT

Période OLY et PARA

Cette fraternité sera essentiellement tournée vers le calme, les hébergements et les espaces de travail (Agence, CNOSF, CPSF, Fédérations).

1. Entrée et contrôle sécurité

Les espaces d'accueil sont un des maillons importants du dispositif permettant de garantir la sécurité de l'ensemble de la Maison de la performance. Ils permettent le contrôle d'accès, mais également l'orientation et l'information des utilisateurs ayant accès aux services de la Maison de la performance.

Sécurité

Les espaces de contrôle des accès doivent être déployés avant l'accueil de la fraternité et configurés pour assurer - de manière fluide et rapide - une vérification des accréditations/autorisation d'accès et un contrôle de sécurité.

Accueil

L'accueil et l'orientation seront assurés par du personnel de l'Agence après le contrôle sécurité.

L'accueil doit être impactant visuellement, l'ambiance devra être particulièrement travaillée pour maximiser le sentiment d'appartenance à l'équipe de France et motiver les utilisateurs dès leurs arrivées.

Au-delà de sa fonction d'accueil et d'orientation des publics, cet espace doit être conçu comme un lieu central permettant de répondre rapidement et avec souplesse à l'ensemble des besoins ponctuels des utilisateurs (remise des clés de salle, prêt de chargeurs pour appareils électroniques, etc.).

2. Espace open space

Une grande zone de travail type open-space doit être aménagée pour permettre aux équipes techniques de l'Agence et de ses partenaires (CNOSF, CPSF, fédérations, etc) de venir travailler. Cet espace doit être prévu pour une dizaine de personnes en simultanées.

Cette zone doit être équipée de manière fonctionnelle pour permettre une prise en main rapide à l'arrivée sur les postes. Les connectiques doivent convenir à tous types de PC.

Certains postes doivent être regroupés pour permettre aux équipes de se réunir, d'autres isolés pour permettre la concentration.

Equipements minimaux

- Ecran pour suivre les compétitions ;
- Grand tableau blanc ;
- 4 écrans fixes répartis sur les postes de la zone de concentration pour un travail en double écran ;
- 1 photocopieur-imprimante.

3. Espace de restauration/convivialité

Un espace doit être aménagé pour permettre aux équipes techniques de se restaurer et de disposer d'un espace convivial pour se retrouver et échanger dans un cadre plus chaleureux et informel.

La cour à l'arrière devra disposer de tables et chaises pour une douzaine de personne avec parasol.

La restauration prévue ici ne concernera que les équipes de l'Agence.

Une petite restauration et une offre de boissons doit être prévue pour l'ensemble des utilisateurs.

Equipements minimaux

- Ecran pour suivre les compétitions ;
- Canapés et de fauteuils et d'une table pour 6 personnes ;
- Tables, chaises, parasols pour la zone extérieure.

4. Salles de travail

Elle permet de disposer d'un espace de travail collectif, convivial et fonctionnel pour travailler entre entraîneurs ou avec les sportifs (débriefing, analyse vidéo, organisation quotidienne, …).

Cette salle doit permettre d'accueillir une vingtaine de personnes.

Elle doit disposer d'un écran ou d'un dispositif de projection avec des solutions de connectivité ainsi qu'un tableau blanc ou un paperboard.

Equipements minimaux

- Ecran ou dispositif de projection avec connectivités adaptées ;
- Tableau blanc ou paperboard ;
- Tables, chaises.

5. Hébergements

Les pièces restantes doivent être aménagées pour de l'hébergement simple ou double suivant leur taille et permettre d'accueillir une trentaine de personnes.

Volume total de chambres :

- 3 chambres au format Single ;
- 14 chambres au format Twin.

Ces chambres doivent être complètement aménagées, y compris les lits.

Pour les chambres twin, l'aménagement doit permettre à chaque utilisateur de conserver son intimité. Les utilisateurs pourraient être amenés à partager leur chambre sur des périodes longues.

La fraternité dispose de sanitaires communs (WC et douches). Il est attendu du titulaire qu'il propose un aménagement de ces espaces permettant une vie en mixité en respectant l'intimité de chacun, notamment entre hommes et femmes. La répartition de la population n'est pas encore connue et pourra évoluer pendant l'exploitation.

II. Theta Xi

Cette fraternité sera exploitée uniquement pendant le temps olympique.
Elle sera tournée vers les services à la délégation avec des espaces de travail, de rencontres, de soins et de convivialité. Elle disposera également d'hébergements.

Cette fraternité n'est pas climatisée, il faudra identifier des solutions de préservation de la chaleur et de climatisation notamment à l'étage.

1. Entrée et contrôle sécurité

Les espaces d'accueil sont un des maillons importants du dispositif permettant de garantir la sécurité de l'ensemble de la Maison de la performance. Ils permettent le contrôle d'accès, mais également l'orientation et l'information des utilisateurs ayant accès aux services de la Maison de la performance.

Sécurité
Les espaces de contrôle des accès doivent être déployés avant l'accueil de la fraternité et configurés pour assurer - de manière fluide et rapide - une vérification des accréditations/autorisation d'accès et un contrôle de sécurité.

Accueil
L'accueil et l'orientation seront assurés par du personnel de l'Agence après le contrôle sécurité. L'accueil doit être impactant visuellement, l'ambiance devra être particulièrement travaillée pour maximiser le sentiment d'appartenance à l'équipe de France et motiver les utilisateurs dès leurs arrivées.

Au-delà de sa fonction d'accueil et d'orientation des publics, cet espace doit être conçu comme un lieu central permettant de répondre rapidement et avec souplesse à l'ensemble des besoins ponctuels des utilisateurs (remise des clés de salle, prêt de chargeurs pour appareils électroniques, etc.).

2. Espace de convivialité

Une grande zone de convivialité doit permettre à l'ensemble des usagers de se retrouver, d'échanger dans un cadre chaleureux et plus détendu. L'habillage et l'aménagement de cet espace doit permettre à ses utilisateurs de sentir dans un espace privilégié pour les Equipes de France. C'est un espace propice à la détente et à la décompression et qui se veut plus calme qu'au village.

Cet espace débordera sur l'extérieur qui dispose d'une piscine autour de laquelle des ilots de table avec parasols et des chaises longues seront disposés.

Cet espace pourrait être situé dans le « *living room* ».

Equipements minimaux

- Grand écran pour suivre les compétitions ;
- Canapés, fauteuils, tables basses, chaises, tables ;
- Tables, chaises, parasols pour la zone extérieure.

3. Espace de restauration

Un espace doit être aménagé pour permettre de se restaurer sur des grandes tables pour une vingtaine de personnes. Cet espace doit disposer d'un grand écran.

La restauration prévue ici ne concernera que les équipes de l'Agence.

Une petite restauration et une offre de boissons doit être prévue pour l'ensemble des utilisateurs.

Cet espace pourrait être situé dans la « *dinning room* ».

4. Cuisines

Certaines fédérations souhaitent un suivi nutritionnel plus proche et bénéficier d'un chef cuisinier sur place. Le chef cuisinier sera amené par elles mais les cuisines devront leur être accessibles. Un tableau d'utilisation de la cuisine sera établi.

5. Petits salons (2)

Lieux d'échanges en groupe restreint (un encadrant et 1 ou 2 sportifs par exemple), ils permettent un travail dans des conditions fonctionnelles et confidentielles. Ces espaces peuvent notamment être utilisées pour des séances de débriefing individuel ou de préparation mentale.

Ils doivent être équipés de canapés ou fauteuils mais également d'un dispositif de visio performant et toujours prêt à utilisation permettant aux usagers d'avoir un entretien ou un accompagnement à distance.

Equipements minimaux

- Canapés, fauteuils, tables basses ;
- Dispositif de visioconférence toujours prêt à utilisation et flexible permettant aux usagers d'avoir un entretien ou un accompagnement à distance.

6. Salles de travail staffs et sports collectifs (8)

6 salles de travail staffs (10-12 personnes) et 2 grandes salles de travails sports collectifs (20-25 personnes) dédiés à la réunion des staffs des fédérations et au brief.

Elles permettent de disposer d'un espace de travail collectif, convivial et fonctionnel pour travailler entre entraîneurs ou avec les sportifs (débriefing, analyse vidéo, organisation quotidienne, …).

Equipements minimaux

- Ecran ou dispositif de projection avec connectivités adaptées ;
- Tableau blanc ou paperboard ;
- Tables, chaises.

7. Salles de soins/massages/récupérations (4)

Le dispositif comprendra 4 salles dédiées aux soins et massages. Chaque salle devra disposer d'une table de massage et d'un tabouret à roulettes de kinésithérapeute. L'ambiance devra être calme et apaisante.

Bain froid

Etudier la possibilité d'identifier une zone permettant d'installer un ou deux bains froids avec des sièges de récupération.

8. Espace extérieur mixte

Un espace extérieur ombragé dédié à l'échauffement, à la récupération et aux étirements de 15-20m^2.

Cet espace devra disposer, entre autres, de petit matériel type élastique, rouleau de massage, waffle, ainsi que 2 vélos.

Cet espace sera recouvert de gazon synthétique.

Cet espace pourrait être situé vers le « pool deck ».

9. Hébergements

Les autres pièces doivent être aménagées pour de l'hébergement simple ou double suivant leur taille et permettant d'accueillir une vingtaine de personnes.

Volume total :

- 8 chambres au format Single ;
- 8 chambres au format Twin.

Ces chambres doivent être complètement aménagées, y compris les lits.

Pour les chambres twin, l'aménagement doit permettre à chaque utilisateur de conserver son intimité. Les utilisateurs pourraient être amenés à partager leur chambre sur des périodes longues.

La fraternité dispose de sanitaires en commun (WC et douches). Il est attendu du titulaire qu'il propose un aménagement de ces espaces permettant une vie en mixité en respectant l'intimité de chacun, notamment entre hommes et femmes. La répartition de la population n'est pas encore connue et pourra évoluer pendant l'exploitation.